

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 20 mars 2026, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 16 mars**

**Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; BREGEON Liliane ;
CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE
Stéphane ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOZ
Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET
Véronique ; MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ;
SOURROUILLE Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VIGOUREUX Océane.**

**Excusé : DELAHAYE Virginie (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU) ; VICIER Christophe ;
VILLENEUVE Marc (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à
Monsieur M. BIVALSKI)**

Secrétaires de Séance : Monsieur BIVALSKI Maxime et Madame CHUSSEAU Agathe

Délibération D2026-06A

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Sur convocation envoyée par le Maire sortant Bertrand GAUTIER, le conseil municipal se réunit sous la Présidence de Madame le maire nouvellement élue pour procéder à la détermination du nombre d'adjoints.

Elle rappelle que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil municipal, soit 8 adjoints maximum.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-2,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire sur la détermination du nombre d'adjoints,

Après en avoir délibéré,

POUR	26
CONTRE	00
ABSTENTION	00

DECIDE la création de 8 postes d'adjoints.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 20 mars 2026

**Madame le Maire,
Florence ALLAIS**

